



## **SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL « Olivier MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie  
04000 DIGNE LES BAINS

### **COMITE SYNDICAL**

Le lundi 12 mai 2025 à 14 heures, au Conservatoire de Manosque, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 29 avril 2025, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au Conseil Départemental, dont les portes étaient ouvertes au public.

#### **Etaient présents :**

Madame Laurie SARDELLA, Présidente du Syndicat mixte de gestion ;  
Madame Fabienne KREBAZZA, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération ;  
Madame Martine THIEBLEMONT, représentante Provence Alpes agglomération ;  
Madame Isabelle MORINEAUD, représentante du Conseil départemental ;  
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat mixte ;  
Madame Sandra FAURE, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente du syndicat mixte,  
Monsieur Roland RUZAFI, Directeur adjoint des établissements culturels du Conseil départemental  
Madame Claire ZAHRA, Directrice des affaires culturelles de DLVA

#### **Assistaient également à la séance :**

Madame Sylvie DRUJON D'ASTROS, directrice générale du conservatoire  
Madame Sylvie SANCHEZ, Directrice Administrative du Conservatoire

#### **Etaient excusés :**

Monsieur Alain DELSAUX, représentant du Conseil départemental ;  
Monsieur Pierre CATILLON, représentant du Conseil départemental ;  
Madame Cécilia CHEVALIER, Directrice générale des services Provence Alpes agglomération  
Monsieur Jean-Luc BILLAND, Directeur général adjoint du conseil départemental  
Monsieur Jean-Mikaël GASPARD, Responsable du service de gestion comptable  
Monsieur David CARION, Professeur et Coordinateur de l'antenne de Digne les Bains

**Délibération n° D-2025-18 (12/05)****OBJET : Adaptation du tableau des cadres d'emploi**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

**Vu** le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-2° ;

**Vu** les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

**Exposé des motifs –**

Il est proposé la création d'un emploi permanent dans le cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique à raison de 4 heures hebdomadaires pour l'enseignement du basson sur l'antenne de Manosque.

Le tableau des cadres d'emploi est joint ci-après.

**Le Comité Syndical après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** la création d'un emploi permanent dans le cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique à raison de 4 heures hebdomadaires.  
Le tableau des cadres d'emplois est joint ci-après ;

**DIT** que Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**CHARGE** Madame la Présidente d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	6
Contre	0
Abstention	0

Fait à Digne-les-Bains, le 12 mai 2025

La Présidente du syndicat mixte de gestion,  
Laurie SARDELLA.



La Présidente

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Tableau des cadres d'emplois présenté en comité syndical du 12 mai 2025**

	CADRES D'EMPLOIS	D.H.T.	DISCIPLINES
15 agents	<b>PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTISTIQUE :</b> Professeur d'enseignement artistique Hors classe Professeur d'enseignement artistique de Classe Normale	16h	HORS CLASSE : Jazz, Piano jazz, atelier , F.M. spécialisée
		16h	Formation musicale
		16h	Accordéon
		16h	Clavecin
		16h	Formation musicale
		16h	Guitare
		16h	Théâtre (stage PEA au 01/01/2025)
		16h	Violon
		16h	Piano
		16h	Danse classique Manosque (stage PEA au 01/09/2024)
		16h	Guitare
		16h	Jazz
		8h	Hautbois
		6,5h	HORS CLASSE : Trombone
3h	<b>Basson</b>		
34 agents	<b>ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE :</b> Assistant Enseignement Artistique, Assistant Enseignement Artistique Principal de 2ème classe, Assistant Enseignement Artistique Principal de 1ère classe	20h	Accordéon - formation musicale
		20h	Chant lyrique
		20h	Flûte à bec
		20h	danse classique
		20h	Piano
		20h	Violon
		20h	Formation musicale
		20h	Théâtre (sera vacant après stage PEA au 01/01/2026)
		20h	Clarinette
		20h	Accompagnement piano
		20h	Musiques actuelles
		20h	Flûte traversière
		20h	Saxophone
		20h	Piano
		20h	Accompagnement piano
		18h	Danse jazz
		18h	Violoncelle
		18h	Violon / Alto (au 01/09/2025)
		16h	Trompette
		14h	chant
		13h	Flûte traversière
		12h	Contrebasse
		10h	<b>Percussions</b>
		10h	<b>Alto</b>
		10h	Batterie
		10h	Danse Jazz
		9h	Chant choral
		20h	Eveil musical et chant choral
6h	Batterie Manosque		
5h	Musiques du Monde		
4h	Galoubet		
4h	Batterie MAA Manosque		
4h	<b>Création : Basson au 01/09/2025</b>		
1h50	<b>Musique assistée par ordinateur</b>		
1	<b>ATTACHE :</b> Attaché, Attaché Principal, Attaché Hors classe et Directeur territorial	35h	Direction générale
2	<b>REDACTEUR TERRITORIAL :</b> Rédacteur, Rédacteur Principal 2ème classe et Rédacteur Principal 1ère classe	35h	Communication
		35h	Directrice administrative
4	<b>ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL :</b> Adjoint Administratif, Adjoint Administratif Principal de 2ème classe et Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	35h	Accueil/Régie/Manosque (CLM jusqu'au 12/03/2025)
		35h	Parthothèque (CLD jusqu'au 23/08/2025)
		35h	Secrétariat
		35h	Accueil/Responsable scolarité
-3	seront supprimés automne 2025		
53			

Envoyé en préfecture le 13/05/2025

Reçu en préfecture le 13/05/2025

Publié le 13.05.25



ID : 004-250400868-20250513-202518-DE